

Le dix juillet deux mille vingt à 18 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Denis REYNE, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs Denis REYNE, Serge COLLOT, Cédric LARROQUE, Stéphane GABILLAUD, Laurent CASTAING, Cédric FRECHAUT - Mmes : Ombeline MERINO, Annick SADLAN, Madeleine TERRADAS.

Excusé(es) : André BOYER, Delphine LUCE

Pouvoir : 2 André BOYER à Mr Denis REYNE ET Delphine LUCE à Laurent CASTAING

Secrétaire de séance Annick SADLAN

1. **APPROBATION COMPTE RENDU DU 2 juin 2020**

Le compte rendu du 2 juin 2020 n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. **Délibération élection des représentants pour l'élection des sénateurs (1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants)**

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu la circulaire préfectorale INTA2015957J du 30 juin 2020.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Madeleine TERRADAS, Mr Serge COLLOT, Mme Ombeline MERINO et Mr Cédric LARROQUE, la présidence du bureau est assurée par Monsieur Le Maire ; Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales

b) Élection du délégué titulaire

Les candidatures enregistrées : Monsieur Denis REYNE

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11	- bulletins blancs ou nuls:	0
- suffrages exprimés :	11	- majorité absolue :	6

Ont obtenu : - Mr Denis REYNE 11 voix

- Monsieur Denis REYNE ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : Monsieur André BOYER, Madame Madeleine TERRADAS, Monsieur Cédric FRECHAUT

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11	- bulletins blancs ou nuls:	0
- suffrages exprimés :	11	- majorité absolue :	6

Ont obtenu :

- Mr André BOYER 11 voix - Mme Madeleine TERRADAS 11 voix - Mr Cédric FRECHAUT 11 voix

Mr André BOYER, Mme Madeleine TERRADAS et Mr Cédric FRECHAUT ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Le nombre de suffrages étant identique l'ordre des suppléants est déterminé par l'âge des candidats du plus âgé au plus jeune à savoir :

- Mr André BOYER,
- Mme Madeleine TERRADAS,
- Mr Cédric FRECHAUT

3. **Délibération renouvellement de la commission communale des impôts directs (liste de 24 contribuables)**

Monsieur le maire donne lecture de la lettre des services fiscaux, qui indique notamment qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient que la commission communale des impôts directs soit également renouveler. Il est demandé au conseil municipal d'établir une liste de 24 contribuables qui servira de base aux services fiscaux, pour désigner six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose les contribuables suivants :

SADRAN	Annick	CARDAN	LARROQUE	Serge	CARDAN
GUERRA	Monique	CARDAN	CASTAING	Laurent	CARDAN
MERINO	Ombeline	CARDAN	TERRADAS	Madeleine	CARDAN
FRECHAUT	Cédric	CARDAN	DUPUCH	Julie	CARDAN
ROUX	Catherine	CARDAN	MARCHAIS	Déborah	CARDAN
GAILLAUD	Christophe	CARDAN	BOYER	André	CARDAN

GABILLAUD	Stéphane	CARDAN	GELDER	Anne Sophie	CARDAN
URRERE	Vincent	CARDAN	FRANCOIS	Patrice	CARDAN
COLLOT	Serge	CARDAN	TREZEGUET	Alain	CARDAN
POUVREAU	Jérôme	CARDAN	MESPLEDE	Christelle	CARDAN
FAYET	Corinne	CARDAN	FONTANIOL	Yannick	CARDAN
ADAM	Chantal	CARDAN	DE MASFRAND	Geneviève	CARDAN

4. Remplacement éclairage public Damanieu (foyer 44)

Monsieur le maire indique que le foyer numéro 44 lieu-dit Damanieu a été mis hors service par le SDEEG en raison de la détérioration de plusieurs composants. L'appareillage incorporé à cette lanterne étant trop ancien il ne se trouve plus en vente. Il convient de le remplacer par une nouvelle lanterne à LED. Monsieur le Maire présente le devis du SDEEG qui s'élève à 493,00 € TTC.

Considérant que par mesure de sécurité il y a lieu de maintenir en service cet éclairage,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS

- **DONNE** son accord à l'unanimité pour le remplacement de la lanterne selon le devis du SDEEG pour un montant de 493,00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Divers :

Bornage chemin rural du hourcat : Le géomètre a fixé rendez-vous mardi 21 juillet à 9 heures sur place. Sont convoqués les riverains concernés à savoir Mr et Mme DA ROCHA, Mr et Mme REBIERE, la mairie sera représentée par Mrs REYNE et FRECHAUT et Mme TERRADAS.

Point candidature remplacement secrétaire : A ce jour 27 candidatures sont parvenues, 22 ne correspondent pas au profil du poste, 5 sont exploitables. Un groupe d'élus se réunira lundi 13 juillet pour examiner les candidatures.

Terrain de tennis : Une reconstruction complète du cours s'avère nécessaire, le coût est estimé à 21.000 € HT.

Les maires de Rions et Lestiac ont proposé à Mr REYNE de créer un regroupement au sein duquel seraient intégrés les courts de tennis des 3 communes, permettant la mutualiser les dépenses d'entretien, de construction, reconstruction, rénovation. La commune de Rions a pour projet la démolition de ces courts de tennis pour créer un parking à la place.

Après discussion la commune de Cardan préfère garder son indépendance financière vis-à-vis de cet équipement et programmera ces travaux sur le budget 2021.

Laurent CASTAING et Ombeline MERINO déplore que l'accès au court de tennis ne profite pas à tous les Cardanais, compte tenu du règlement intérieur du TC de l'Artolie. Madeleine TERRADAS indique qu'elle proposera au prochain bureau du tennis club la création d'une carte annuelle pour les non licenciés qui pourrait être de 20€/25 €.

La réservation de créneaux horaires pourrait se faire via le site de la mairie. Chacun s'accorde à dire que ce serait une bonne chose pour les Cardanais.

Tracts sur la voie publique : Dans la nuit du 29 au 30 juin des tracts, (mettant en cause l'offre d'emploi tardive concernant le poste de secrétaire de mairie sur le PC Info), ont été jetés sur les routes départementales de la commune. Ce geste témoigne du mépris que certaines personnes peuvent avoir sur le respect de l'environnement et de l'écologie en général. L'article R 632-1 du code pénal sanctionne les dépôts de quelque nature que ce soit sur la voie publique, leur auteur s'expose à une amende de 150 €.

Le conseil municipal à l'unanimité déplore ce type de comportement et rappelle l'historique de l'information sur cette offre d'emploi :

20 mai 2020 publication sur le site emploi territorial (diffusion obligatoire pour toute collectivité

25 mai 2020 diffusion sur le site internet de la mairie (cardan.fr) et affichage sur le panneau prévu à cet effet à l'extérieur de la mairie .

04 juin publié sur le compte rendu du conseil municipal du 2 juin également affiché en mairie.

24 juin 2020 distribution du flash info.

De plus durant la période de campagne électorale, l'association VIC avait annoncé dans son tract la future vacance du poste, information que la mairie avait confirmé dans son courrier en réponse à l'association.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.